# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 2 novembre 2021 à 19 h 00

Présents: Mme Annie GERARDIN, Maire

M. Francis TOUSSAINT, Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, adjoints

Mmes Nadine GERARDIN, Marie BAYARD, Florence NORMAND

Ms Loïc HENRY, Gilbert HACQUARD, Adrien TAILLARD, Pascal NORMAND, Cédric BLAISON, Vincent L'HÔTE, Yannick CROSNIER,

**Procurations:** 

Excusé :

Secrétaire: Mme Aurore L'HÔTE

Le Maire informe le conseil que Monsieur Claudio GREGORAT, par courrier du 19 octobre 2021, a présenté sa démission à la fonction de conseiller municipal.

# Rapports définitifs de la CLECT

Le conseil, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 contre et 3 abstentions : Approuve les rapports définitifs 2020 et 2021 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

# Modification des statuts de la Communauté d'agglomération

Le conseil, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 contre et 3 abstentions : Approuve la modification des statuts de la CASDDV, concernant en particulier les Paiements pour Services Environnementaux (PES).

### Demande d'adhésion au SMIC

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents : Se prononce favorablement pour l'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

# Décision budgétaire

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents : Décide de transférer 10 000 € du chapitre « charges à caractère général » » au chapitre « charges de personnel ».

### Colis des anciens

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide d'offrir à chaque habitant de Nompatelize âgé de 70 ans et plus, un colis pour les fêtes de fin d'année. Le repas n'ayant pas eu lieu cette année pour cause de pandémie du coronavirus, le montant financier du colis sera compris, exceptionnellement, entre 60 et 70 €.

#### Entretien salle des Fêtes

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide de demander à chaque location de la salle, un chèque de caution d'un montant de 100 € au loueur. Cette caution sera encaissée si la salle n'est pas rendue dans l'état où elle a été louée, à savoir que le ménage ne donne pas satisfaction.

#### Achat de terrain aux consorts Fréard Clausse

Le Maire explique à l'assemblée que l'abri de bus des Feignes, ainsi qu'un boitier électrique et le futur SRO (Sous Répartiteur Optique) pour la fibre sont actuellement installés sur du domaine privé. Afin de régulariser la situation, il convient de racheter la parcelle concernée aux consorts « Fréard — Clausse »

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide d'acheter la parcelle de terrain cadastrée A 1527, d'une contenance de 237 m2 pour l'euro symbolique.

#### Terrain industriel

Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n°3 du 27 mai 2021, décidant d'accorder à Messieurs HUIN Grégoire et BASSO BRUSA Alexandre des parcelles de terrain industriel pour y implanter chacun leur société, et la délibération n°6 du 12 juillet 2021 fixant les modalités d'attribution.

Monsieur HUIN Grégoire s'est désisté. La SCI Brother & Sister, gérée par Mme Aurore L'HÔTE et Monsieur Yannis L'HÔTE désire se porter acquéreur de la parcelle vacante. Le conseil, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 abstention, Madame Aurore L'HÔTE ne participant pas au vote :

Décide d'accorder une parcelle de terrain à la SCI Brother & Sister.

## Sentier de la Cure

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière réunion du conseil, il a été fait mention du devenir du sentier de la cure. Cependant le sentier est toujours classé en voie communale et qu'il devrait être déclassé en chemin rural.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide de déclasser le « sentier de la Cure » en chemin rural

La séance est levée à 21 h 50